



Déclaration de Politique Gouvernementale DU CHANGEMENT DANS LA CONTINUITÉ

Ce 11 juin, l'Association tenait son Assemblée générale annuelle et conviait à cette occasion le nouveau Ministre-Président à expliquer les lignes directrices de son action aux communes. Retardé par un voyage à l'étranger, il a délégué cette mission à son Directeur de cabinet, M. Yves Goldstein. Son intervention reprenant quelques grandes lignes de la Déclaration de Politique générale présentée le 7 mai au Parlement bruxellois par M. Rudi Vervoort, nous nous sommes penchés sur cette dernière pour en faire ressortir les accents locaux. Parmi les chantiers, notons spécialement celui de la redéfinition des relations entre communes et Région qui, après l'accord intra-bruxellois se prolonge par les toutes nouvelles Assises de la gouvernance. Celles-ci devraient avoir démarré à la sortie de ce numéro.

Plus d'info

Le texte intégral de la Déclaration de Politique générale est disponible sur www.bruparl.irisnet.be > Documents parlementaires > Compte-rendu des séances plénières > n°22 (7 mai 2013)

1. Le rapport aux communes

“Il est impossible de penser l'avenir d'une ville comme Bruxelles en la cloisonnant aux compétences données à la Région bruxelloise. Penser la ville, c'est embrasser tout ce qui fait la vie en société, sans se poser la question de qui est compétent ou qui ne l'est pas.”

Dans cette phrase se trouve toute la complexité de l'imbrication politique, dont les compétences sont éclatées entre chacun des niveaux de pouvoir de notre pays.

Si, depuis des années, une réflexion est en cours pour un redéploiement de l'architecture des compétences entre communes et Région, la dernière réforme de l'Etat a tracé les contours d'une collaboration à la fois entre Régions et avec le niveau fédéral, autour du concept de Communauté métropolitaine... collaboration qui à ce jour reste cependant encore à mettre sur pied et à investir d'une existence réelle. Le dossier est plus avancé pour ce qui est des rapports entretenus entre la Région et les communes, mais il n'est que de voir le dossier de l'agence régionale de stationnement pour constater la difficulté de ce type d'exercice.

“Comme elle l'a toujours été, la Région sera un partenaire loyal des communes. Mais (...) la réforme intra-bruxelloise conduite sous la houlette de Philippe Moureaux ¹, le refinancement de la Région et le transfert massif de compétences de l'Etat fédéral vers les Régions nous obligent à repenser le rôle respectif de la Région et des communes. Des vraies questions nous sont posées.

- celle de la **solidarité**, entre autres fiscale
- celle du **nombre excessif de mandataires publics dans cette ville**

- celle du **chevauchement de certaines compétences** sans que cela n'apporte des garanties de justice ou d'efficacité pour le citoyen

- celle de la très grande **disparité entre la taille des communes et la complexité de leurs frontières.**

Apportons-leur des réponses avec de l'audace, de la détermination, de la célérité. Et coupons ainsi définitivement court à ce faux débat où l'on tente de faire croire aux Bruxelloises et aux Bruxellois que tous leurs problèmes quotidiens seront résolus en faisant d'eux des citoyens d'un district ou d'un arrondissement plutôt que d'une commune.

C'est pour répondre à toutes ces questions – et de nombreuses autres – que je proposerai à mon Gouvernement de lancer – dès le mois de juin – des “Assises” associant toutes les forces vives locales et régionales, majorité comme opposition. Le sujet est d'une trop grande importance pour en faire un enjeu politicien. Je détaillerai les conclusions de ces Assises au plus tard au mois de décembre de cette année. Elles seront concrètes et opérationnelles. Une telle démarche ne sera possible que si nous laissons tous tomber certains de nos tabous.”

La composition de ces Assises a été révélée par le Gouvernement en juin. Elle sera pour partie composée de représentants de la Conférence des bourgmestres. Son calendrier de travail est des plus serrés puisqu'il aboutira à un rapport à présenter en automne. Coïncé entre d'une part la période estivale et, d'autre part, l'approche des régionales de 2014, on comprend bien la



1 Conclu en mars et mai de cette année, l'accord intra-bruxellois devrait voir ses premiers volets traduits en votes au Parlement au début de l'été. Il prévoit que :

- la Région rédigera un plan de mobilité valide durant deux législatures. Les communes devront ensuite établir le leur dans les deux ans. Celui-ci ne pourra déroger au plan régional ;
- en matière de Logement, le nombre de Sociétés Immobilières de Service public passera de 33 à 15 ;
- en matière d'urbanisme, les procédures sont simplifiées ;
- en mai dernier, le Gouvernement aboutissait à un accord relatif à la propreté publique. L'accord institutionnel prévoit le transfert du balayage des voiries régionales et des sites propres de la STIB à l'échelon communal ;
- viendra ensuite celui de la politique de sécurité.

Ces réformes découlent de l'accord institutionnel pour la 6ème réforme de l'Etat, “Un Etat Fédéral plus efficace et des entités plus autonomes” (partie 2.6 Simplifications intra bruxelloises).



difficulté de ces Assises. Lors de notre Assemblée générale, d'aucuns doutaient de la capacité à tenir ce calendrier.

Plus fondamentalement, plusieurs voix de communes se sont élevées pour que ces Assises ne servent pas qu'à régionaliser des compétences jusqu'à présent communales, mais soient un lieu de réflexion réel sur la pertinence de maintenir ou déplacer une compétence à l'un ou l'autre niveau de pouvoir. Il ressort en effet d'exemples concrets que certaines compétences aujourd'hui exercées conjointement par la Région et par les communes le sont avec plus d'efficacité par ces dernières. De tout temps, et on le retrouve encore dans notre mémorandum régional de 2009, l'Association a plaidé pour l'application du principe de subsidiarité, soit donc de confier *"toute tâche au niveau du pouvoir le plus proche du citoyen, tant qu'il n'est pas établi qu'un niveau de pouvoir de niveau supérieur l'effectuerait de meilleure manière"*². C'est cette dernière partie de phrase qui devrait servir de guide lors du travail des Assises.

Enfin, notons que la solidarité, entre autres fiscales, évoquée par le Ministre-Président fait écho, mais est-ce bien sous le même angle ? – aux préoccupations dont les communes font régulièrement état : une tendance marquée s'est dessinée depuis des années qui voit les autres niveaux de pouvoir confier aux communes de nouvelles missions, ou à tout le moins les tâches d'exécution de celles-ci, sans que suivent pour autant les moyens afférents. Le travail au niveau fiscal a déjà été entamé puisque dans la foulée du séminaire d'Ostende qui a suivi, fin mai, la Déclaration, le Gouvernement décidait de la mise sur pied d'une "Task force fiscale", pour aboutir à une **réforme fiscale** favorable au logement, à l'entreprise et à la mobilité, qui implique tant la Région que les 19 communes. Comme expliqué lors de notre Assemblée générale, ce projet découle de la 6^e réforme de l'Etat qui la rend nécessaire suite au transfert massif de compétence qui en découlera. Ses conclusions sont attendues pour l'automne. Début juin, le Gouvernement précisait à propos de la Task Force qu'elle sera composée d'experts académiques de haut niveau. Elle aura pour mandat d'approfondir la réflexion sur une fiscalité bruxelloise responsable, plus juste et plus redistributive, reposant sur les compétences actuelles de la Région et des Communes, mais également orientée vers l'avenir proche d'une réforme de la loi spéciale de financement. En effet, cette dernière modifiera profondément les moyens de la Région pour l'exercice de politiques fiscales cohérentes et justes, favorables à notre économie. Les travaux de cette Task-Force permettront de cerner les leviers fiscaux, les

moyens de financements et les synergies dont les institutions bruxelloises pourront bénéficier à l'avenir, mais également d'identifier les écueils à éviter.

2. New deal

Parmi les autres dossiers important à relever dans la déclaration, celui de l'emploi occupe une large place. On connaît les chiffres et les problèmes spécifiques de l'emploi des Bruxellois. A leur niveau et par la variété de leurs compétences (agence locales pour l'emploi, aménagement du territoire, CPAS...), les communes jouent aussi un rôle en la matière.

Le passage relatif au Pacte de croissance urbaine durable³, dit aussi New deal, reprend les objectifs de ce plan datant déjà de 2011, soit une concentration en faveur de l'emploi des Bruxellois, particulièrement des jeunes.

*"Tout en constituant le principal bassin d'emploi du pays – plus de 700.000 emplois sont occupés à Bruxelles – notre Région présente un taux de chômage beaucoup trop important, principalement chez les jeunes. (...) A Bruxelles, la croissance démographique est de plus de 2% alors qu'elle est en-dessous de 1% tant en Wallonie qu'en Flandre ! Cette jeunesse bruxelloise ne peut pas être la génération sacrifiée sur le double autel de la crise économique et de la complexité institutionnelle bruxelloise. (...) Les budgets consacrés au New Deal seront principalement orientés vers eux : tout faire pour mieux former les jeunes Bruxellois."*⁴

Une des difficultés des politiques d'emploi, notamment faveur des jeunes, est qu'elle repose sur la formation des demandeurs d'emplois, formation qui dans son stade initial, celui de la scolarité, relève de politiques non pas régionales, mais bien communautaires. Accueil spécifique à celui de la formation, l'apprentissage et la maîtrise des langues est source de problème d'employabilité pour nombre de chômeurs d'origine bruxelloise. Difficile pour le niveau régional d'y imprimer ses accents, mais on relève l'appel à un dialogue avec les communautés :

"Le prochain défi à relever pour nos écoles, c'est la formation linguistique. (...) Nous ne pourrions nous attaquer efficacement à cette problématique sans une certaine capacité d'influence sur l'enseignement obligatoire, son organisation, ses missions et ses objectifs pédagogiques (...) Nous ne pouvons raisonnablement espérer résoudre, avec des moyens régionaux limités, un problème qui prend sa source à l'école. La maîtrise des langues – indispensable sur le marché de l'emploi bruxellois – doit devenir dans l'enseignement obligatoire à Bruxelles l'objectif prioritaire. Pour cela, nous devons pouvoir y associer l'ensemble de la communauté pédagogique. Je ne plaide pas pour la

² Le mémorandum régional de 2009 est disponible sur www.avcb.be

³ Retrouvez ce Plan sur le site du Conseil économique et social : www.esr.irisnet.be > cbecs > documents [29 avril 2011]

Le Pacte est un instrument de coordination, de collaboration et de mobilisation générale pour améliorer les conditions d'emploi pour les Bruxellois.

Il vise à déterminer les grandes orientations de la Région bruxelloise, principalement sur le plan de l'emploi. Le PCUD a une priorité : promouvoir l'accès à l'emploi pour les Bruxellois, plus particulièrement pour les jeunes.

⁴ Tous les extraits repris ici sont issus de la Déclaration de Politique générale prononcée le 7 mai en séance plénière du Parlement bruxellois. Ils ont parfois été retravaillés, notamment pour mettre à jour l'information au regard de l'action gouvernementale.



régionalisation de l'enseignement qui serait un écueil financier pour Bruxelles et une absurdité administrative pour les deux Régions. Mais je suis convaincu qu'il faut ouvrir la porte à un débat clairement balisé au sein de la Fédération Wallonie Bruxelles et de la Vlaamse Gemeenschap, qui devront assumer leurs responsabilités. Il faut pour Bruxelles une formule qui garantit le financement et l'identité des normes à l'échelon communautaire. La définition des objectifs pédagogiques et les moyens pour y parvenir doivent renforcer l'autonomie indispensable propre à Bruxelles."

Si la formation scolaire échappe en grande partie à la compétence régionale, il n'en est pas de même de celle destinée aux adultes, et ce d'autant plus que de nouvelles compétences sont accordées aux régions dans le cadre de la 6^e réforme de l'Etat. Cohérent avec son Pacte de croissance urbaine durable, la Déclaration insiste sur les publics moins formés.

"Ce sera ensuite aux leviers et aux moyens financiers du New Deal de prendre la relève en ce qui concerne la formation post ou para scolaire. La 6^{ème} réforme de l'Etat⁵ nous permettra de mettre en place des programmes de formation beaucoup plus adaptés aux besoins des chômeurs bruxellois⁶. La réforme qu'Actiris met en œuvre pour se rapprocher des entreprises et de leurs besoins constitue un geste majeur qui doit être amplifié. Il faut que dès demain, Actiris, Bruxelles Formation et le VDAB réfléchissent ensemble à la meilleure manière d'implémenter cette importante réforme de la formation dont nous avons besoin. La complexité de la tuyauterie n'est pas la préoccupation majeure du Bruxellois pourvu que les robinets fonctionnent. Et cela c'est notre boulot."

Lors de notre Assemblée générale, le Directeur de cabinet du Ministre-Président avait d'ailleurs précisé ce dernier passage en évoquant le projet de rassembler en un lieu unique Actiris, Bruxelles Formation et le VDAB pour faciliter le parcours du chercheur d'emploi.



"Je veux aussi une concentration des moyens qui soient orientés vers les publics les moins formés afin de les remettre dans la spirale vertueuse de la formation et de l'emploi. A cet égard, en tenant compte des beaux acquis du Gouvernement à ce jour, je proposerai notamment au

Gouvernement d'opter pour l'amplification ou la création de centres de référence⁷ et pôles de compétences tournés vers cinq thématiques prioritaires parce que de forts potentiels d'emploi y sont liés :

- les nouvelles technologies ;
- la mécanique et les autres métiers techniques ;
- la construction durable et la logistique ;
- les métiers de la ville, en compris la fonction publique et l'ensemble de la filière touristique ;
- et les métiers de la sécurité."

Enfin, parmi les décisions prises fin mai par le Gouvernement lors du séminaire d'Ostende, figure l'Alliance Environnement-Emploi. Les 3 secteurs déjà entamés sont la Construction durable, l'Eau⁸ et les Déchets. L'alimentation durable devrait être le 4^{ème} axe. Les domaines d'attention sont l'amplification des opportunités d'emploi pour les moins qualifiés; l'enseignement et la formation pour chercheurs d'emploi, ouvriers et cadres ; l'innovation et les références techniques pour être une Région à la pointe, pourvoyeuse d'emplois, économe en énergie et en utilisation des ressources.

3. SNCB, zones métropolitaine, fédéral... les partenariats

A priori, toute la partie relative aux partenariats ne semble pas concerner au premier chef les communes. Et pourtant, celles-ci, sans en être sujets, sont bien, en seconde ligne, intéressées par ces partenariats dans la mesure où ceux-ci régleront des matières qui les touchent de près. Ainsi, le passage relatif à la SNCB renvoie tant à l'épineux dossier RER (et le nombre de gares afférentes) qu'à l'aménagement des zones encore propriétés de l'opérateur ferroviaire. L'offre RER sera essentielle dans le redéploiement des politiques communales en matière de mobilité. Ainsi, la zone métropolitaine renvoie, elle, non seulement au problème de concurrence entre Régions, mais aussi à l'absence de lieu structuré de concertation entre la Région et sa proche périphérie. Avec à la clé, des communes de la seconde couronne si pas en friction, du moins laissées dans l'ignorance des politiques de leurs voisines immédiates.

5 L'accord "Un Etat Fédéral plus efficace et des entités plus autonomes, accord institutionnel pour la sixième réforme de l'Etat", daté du 11 octobre 2011, a été intégralement republié dans la note de politique générale pour 2012 de la Chambre, Doc. Parl. Chambre, 2011-2012, n°1964/016 – disponible sur www.lachambre.be > Budgets et notes de politique générale > 2012 > notes de politique générale > réforme de l'Etat

6 On se reportera plus précisément au chapitre 3.1 Marché de l'Emploi

7 Plusieurs Centres de références existent déjà : Construction, Horeca, Industries technologique, Technologies de l'information et de la communication, Transport et logistique. En février dernier, on annonçait la mise en place du 6^e Centre de référence, celui pour les métiers de la ville et de la fonction publique. Les centres actuels ne correspondent pas tout à fait à ceux présentés dans la Déclaration.

8 Rappelons que le 22 novembre 2012, l'Association participait à la séance de signature de la charte de l'Alliance Emploi Environnement (AEE) relative à l'axe Eau avec les ministres compétents, les partenaires sociaux et les acteurs de terrains impliqués dans ce projet. Elle a ensuite entamé les travaux afférents. Pour en savoir plus, www.avcb.be > actualités [06.12.2012]

L'Association, active dans le volet "eau", a déjà participé à 4 réunions entre le 8 mai et le 18 juin qui ont pour objet l'occupation du domaine public et des incitants à octroyer aux entreprises œuvrant sur celui-ci et qui font l'engagement d'un tri sélectif des déchets. Pour y arriver, le groupe de travail planche à un modèle de règlement de l'occupation du domaine public. Comme on constate, ces travaux sont loin de se limiter à l'élément aqueux tirant le volet dont question ! Pour plus de détails sur les travaux, reportez-vous à la rubrique "Association en action" de ce numéro.



Le Ministre-Président affirme fort sa volonté de travailler en collaboration avec d'autres entités. Ainsi du rappel à la création de la zone métropolitaine, suivi un peu plus tard par un appel à un "partenariat intra fédéral", soit ce dialogue de Région à Région qui a tant de mal à être accepté par d'aucun hors de Bruxelles. La 6^{ème} réforme de l'Etat fait de Bruxelles une Région qui se situe rigoureusement sur un pied d'égalité avec les deux autres. Légalement bilingue et multilingue de fait, elle doit être un concentré de la réussite du modèle belge. *"C'est aussi pour cela que nous voulons ardemment **mettre en place la zone métropolitaine** consacrée par la 6^{ème} réforme de l'Etat. Elle doit devenir un lieu majeur de collaboration au bénéfice des habitants tant des Brabants que de Bruxelles".*

Hormis ce vœu (pieux ?), la Région entend également pousser les acteurs concernés à améliorer l'offre de mobilité à Bruxelles :

*"Nous devons, entre autres, **renforcer nos relations avec la SNCB**. Les dernières sorties médiatiques ¹⁰ doivent nous rappeler que nous avons des revendications légitimes à faire valoir. Le train à Bruxelles doit être un réel moyen alternatif de mobilité pour les Bruxellois et pas seulement pour les navetteurs. C'est avec plus de vigueur que Bruxelles doit revendiquer un nombre élevé de gares et de points d'arrêt RER qui maillent convenablement l'ensemble de la Région. Et à ceux qui rêvent de ne jamais mettre en fonction le RER, je leur dis que nous ne nous laisserons pas faire. Bruxelles ne se laissera pas asphyxier. Nous exigerons le RER pour au plus tard 2018 et que les lignes disponibles soient directement mises en exploitation. Cela fait trop longtemps que nous attendons des investissements qui rénoveront la gare du Midi et la gare du Nord. Trop longtemps que nous attendons une ligne directe entre l'aéroport de Charleroi et la gare du Midi. Nous irons négocier ces doléances auprès du fédéral dans les prochaines semaines avant que ne soit adopté le Plan pluriannuel d'investissements de la SNCB ¹¹.*

*Mais nous continuerons aussi à faire notre boulot en matière de mobilité. Le **nouveau contrat de gestion de la STIB, la poursuite des études de l'extension du métro, les avancées de certains grands dossiers d'infrastructure comme la place Meiser, le futur plan régional de stationnement, la mise en place de l'agence de stationnement, le développement des modes alternatifs à la voiture, tout cela doit être amplifié.***

*Mais nous le savons, nous ne pourrions faire tout cela seuls. Il ne faut pas se le cacher, Bruxelles est parfois l'oubliée du fédéralisme belge. Cela doit changer. Pour ce faire, j'entamerai sans délai des démarches vis-à-vis de Rudy Demotte et Kris Peeters. Que cela soit en matière d'emploi, de mobilité, de crèches, d'écoles et j'en passe, nous avons besoin plus qu'un dialogue avec la Flandre, la Wallonie et la Fédération Wallonie Bruxelles. Ce dont nous avons besoin, c'est d'un **grand partenariat "intra fédéral"**. C'est fondamental à tout le moins en matière d'emploi et de mobilité. Bruxelles est un bassin d'emplois pour plus de 360.000 Wallons et Flamands. Deux accords de coopération ont permis de développer une dynamique de mobilité inter régionale. Néanmoins, seuls 65.000 Bruxellois travaillent en Flandre et en Wallonie. Il y a pourtant aux portes de Bruxelles, de nombreuses entreprises qui ne requièrent pas les mêmes qualifications que les emplois qu'il y a principalement ici. Il faut démultiplier les accords relatifs à l'emploi entre les 3 Régions. Assurer une meilleure fluidité du marché du travail est dans l'intérêt de tout le monde. En ce qui concerne la mobilité, c'est principalement avec la Flandre que nous devons avoir un dialogue constructif. Si De Lijn veut faire venir 4 nouvelles lignes de tram à Bruxelles ¹², il faut que ce soit aussi dans l'intérêt des Bruxellois, entre autres en ayant des liaisons qui connectent les bassins de vie bruxellois aux bassins d'emploi en Flandre."*

La marque régionale

La Région travaille actuellement à une redéfinition complète de son image. On avait déjà découvert le nouveau logo en janvier dernier, mais c'est maintenant d'une refonte plus globale qu'il s'agit. A parution de cet article, on devrait avoir découvert le plan d'**homogénéisation complète de tout ce qui touche de près ou de loin à la "marque" régionale**, qui est décrit comme un pas très important vers l'affirmation plus forte de l'identité régionale.

4. Les premières décisions

Dans la foulée de sa Déclaration, le Gouvernement s'est réuni fin mai en séminaire à Ostende, pour assigner à chaque Ministre ainsi qu'au Gouvernement dans son ensemble des résultats concrets à atteindre dans un délai donné. Parmi les axes qui ont structuré ce séminaire, relevons :

En matière d'aménagement du territoire et de rénovation urbaine, priorité a été donnée à 7 zones de

9 Un mois après cette déclaration, dans la foulée de la décision d'implanter le nouveau stade en bordure régionale, sur le territoire de la Flandre, cette volonté de coopération se heurtait déjà à quelques frictions faisant émerger des vues opposées sur fond de concurrence économique.

10 On réfère ici à la volée de bois vert qu'avait suscité parmi la classe politique bruxelloise le projet de Plan pluriannuel d'investissements de la SNCB (2013-2025) et qui pointait, entre autres, la valorisation insuffisante des gares situées à Bruxelles dans le cadre du RER.

11 A parution de cette revue, le Plan pluriannuel d'investissements de la SNCB (2013-2025), dont le projet avait été élaboré fin 2012, devrait sans doute avoir été adopté... amendé ou non en fonction du résultat du lobbying bruxellois.

12 En projet depuis des années, ces nouvelles lignes se précisent depuis 2013. Après abandon de deux autres, la société de transports De Lijn confirmait en mai vouloir mettre en place quatre nouvelles lignes de tram dans le Brabant flamand, autour de Bruxelles. Trois tracés seront prioritaires et devraient être opérationnels pour 2020: la portion de ligne le long de la A12 jusqu'à Willebroek, la liaison entre l'aéroport de Zaventem et Bruxelles (au Heysel et à Jette) ainsi qu'une partie de la ligne circulaire au nord de la capitale.

Pour en savoir plus : www.delijn.be > Over De Lijn > Mobiliteitsvisie 2020 > Brabantnet > Actueel

Lire aussi l'article consacré à ces lignes de tram dans le Moniteur de la Mobilité n°37, sortie en été 2013



ÉCHO DE LA RÉGION

développement pour y concentrer tous les moyens disponibles, spécialement pour y construire du logement accessible et adapté et des équipements d'intérêt général tout en favorisant l'attractivité de Bruxelles pour les entreprises. En termes de logement, le Gouvernement visera 15 % par commune de logement public et à finalité sociale. Ces nouvelles zones devront être accessibles en transport public.

Les 7 zones :

- a. Reyers (pour une cité des médias)
- b. Tour & Taxis
- c. Heysel (projet NEO)
- d. Schaerbeek formation (pour la plateforme logistique de la Région)
- e. La Zone d'Intérêt Régional Josaphat
- f. La zone du Canal. Dans cette zone franche, la fiscalité sera utilisée pour y encourager l'activité économique et l'emploi.
- g. l'Hippodrome de Boitsfort (réaménagement en espace vert récréatif et culturel)



Notons enfin les deux décisions concernant les grandes infrastructures sportives et culturelles : le déplacement du stade du Heysel sur le parking C (appartenant à Bruxelles, mais situé sur le territoire de Grimbergen) et

le projet d'un Musée d'Art moderne et contemporain à implanter dans la zone du canal. Depuis cette décision, l'implantation du stade a fait l'objet de vives réactions politiques.

En conclusion

Disons-le tout net, la Déclaration de Politique générale du 7 mai n'offre guère de nouveautés au connaisseur des dossiers bruxellois.

Pour nombre d'items, elle renvoie en outre à une négociation à venir avec d'autres niveaux de pouvoirs, où la Région est donc loin d'avoir seule les clés.

Elle a cependant le mérite d'offrir une synthèse du travail en cours et de réaffirmer les priorités, donnant une lisibilité à l'action gouvernementale.

Pour les communes, le dossier le plus immédiat est sans doute celui des Assises, qui devrait aboutir à une redéfinition de certaines de leurs missions et qu'il conviendra de suivre au plus près dans les mois qui viennent.



Philippe Delvaux

Chaque chercheur d'emploi que nous formons
a ce... petit quelque chose en plus



Comme des centaines d'entreprises bruxelloises,
faites-leur confiance...

Et engagez-les



BRUXELLES FORMATION

Information : cellule relations entreprises • Tél. : 02/371.74.93
email : relationsentreprises@bruxellesformation.be

www.bruxellesformation.be